

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU G.I.P. AVITEM DU 28 JANVIER 2021

Par décision du Directoire n° 2024.05.21-6 du 21 mai 2024, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) a souhaité adhérer au groupement d'intérêt public « Agence des Villes et territoires Méditerranéens Durables » en qualité de membre associé.

En conséquence, par application de l'article 5 de la convention constitutive du G.I.P., il est rajouté à l'article 2 de la convention constitutive, au titre des membres associés :

- le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), 23 place de la Joliette, représenté par le Président du Directoire, Monsieur Hervé MARTEL

Les autres termes de la convention demeurent inchangés

81-83 Boulevard de Dunkerque – CS 50603 – 13217 Marseille Cedex 02

Tel +33(0)4 95 09 44 02 – contact@AVITEM.org – www.AVITEM.fr